

ASSEMBLEE NATIONALE21 juin 2005

CONFIANCE ET MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 2249)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 185

présenté par
M. Carrez-----
ARTICLE 8

Compléter cet article par le paragraphe suivant :

« IV. Dans les articles L. 754-2 et L. 764-2 du code monétaire et financier, les mots « , à l'exception de son dernier alinéa, » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.